



Commune de PFULGRIESHEIM
Séance du 13 octobre 2017

Membres présents :

Le Maire, André JACOB et Mmes et MM. les conseillers municipaux : Claude AFFOLTER, Liliane BAUER, Gérard DURINGER, Adjoint au Maire, Marie-Madeleine MARTIN, Paul LOSSEL, Corinne ZEISSLOFF, Jean-Marc HENNIG, Bertrand MEYER, Christian SCHNEIDER, Sébastien DURST, Michèle MEHN, Elodie ROTH

Absents excusés : Anne-Laure LEYDET, Stéphanie MICHEL.

Le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

1. TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DE VOIRIE

Le Maire débute la séance par la présentation des différents travaux de voirie complémentaires suite au réaménagement récent de la RD 31 :

- ❖ la réfection de trois passages protégés en enduit à froid entre les carrefours RD64 rue de Lampertheim/RD31 Place de la Mairie et RD31/RD 64 rue d'Offenheim et la remise en peinture du passage protégé à l'entrée de la rue du Langgarten déjà réalisés par la Société KANGOUROU de Wittenheim, sous-traitante du titulaire COLAS pour la signalisation verticale et horizontale ;
- ❖ la mise en place de barrières de ville ou de potelets pour sécuriser le passage des piétons au carrefour de la Mairie selon un devis proposé également par la Société KANGOUROU. Après discussions sur le nombre, l'emplacement et la nature des équipements à mettre en place, il est décidé d'opter pour le modèle barrière de ville « Province » en 150 cm de long, à pommeau, couleur RAL 3003 identique à la teinte des lampadaires d'éclairage public pour un coût total 3 050.40 € TTC comme suit :
 - 3 barrières fixes devant l'entrée du restaurant A l'Aigle,
 - 2 barrières fixes devant la propriété du 21 rue Principale sur le côté Nord donnant rue de Lampertheim,
 - et 3 barrières amovibles de part et d'autre du passage protégé situé au 20 rue Principale ;
- ❖ la réalisation d'aménagements paysagers complémentaires autour du parking du terrain de football.

Pour mémoire, des travaux d'espaces verts et de plantations nouvelles sont inclus au marché de voirie de la RD 31 pour un montant de 5 716.20 € HT et sous-traités par COLAS à la société Jardins GOTTRI de Herbsheim. Lors de la réunion de chantier du 22 septembre 2017 avec le sous-traitant, il lui a été demandé de chiffrer des prestations complémentaires qui sont présentées pour accord à l'assemblée :

- l'aplanissement de la butte de terre végétale située en lisière du parking du terrain de football derrière la plate-forme d'apport volontaire, avec évacuation du surplus de terre vers le champs voisin et engazonnement de la zone remodelée pour un coût de 3 454.20 € TTC ;
- la remise en état des abords du terrain de pétanque pour un coût de 1 824 € TTC.

Ces devis sont validés à l'unanimité. Au moment des travaux de réfection des enrobés à réaliser par la société COLAS sur le parking du terrain de football (cf PV du 15 septembre 2017) il sera procédé à l'enlèvement du mât supportant le panier de basket qui est vétuste et potentiellement dangereux. Pour améliorer l'esthétique générale du site, le conteneur de récupération des vêtements usagés sera placé à l'intérieur de la plate-forme d'apport volontaire à côté des bennes à verre.

Mme Corinne ZEISSLOFF note au passage que le marquage au sol à l'entrée de la rue des Lilas aurait besoin d'être refait.

Le Maire fait ensuite la synthèse de l'ensemble des travaux d'éclairage public déjà réalisés ou restant à faire.

Le cheminement piétonnier vers le terrain de football en bordure de la RD 31 n'est pas éclairé. Toutefois une gaine a été prévue au droit de l'escalier pour permettre un raccordement à l'armoire électrique du terrain de football et la pose d'un lampadaire. La discussion s'engage sur l'opportunité de poser un lampadaire avec une hauteur de mât de 4 m ou à défaut une borne lumineuse. Aucune décision n'est prise pour l'instant.

L'alimentation des candélabres de la rue des Prés était faite en aérien à partir de la rue Principale. Lors des travaux sur le réseau électrique, le câble a été démonté ce qui a entraîné une rupture de l'éclairage public dans la rue pendant plusieurs semaines. Pour des raisons esthétiques et fonctionnelles, l'alimentation électrique sera rétablie en souterrain pour un coût estimatif de 2 880 € TTC.

Les programmes d'éclairage public prévus dans la rue des Bleuets, autour du parking de la salle des fêtes et dans le sentier piétonnier menant vers l'école maternelle sont achevés. Dans la semaine du 16 au 21 octobre, les nouveaux lampadaires seront posés dans la rue de la Vallée. Les factures seront demandées de suite pour paiement immédiat afin de pouvoir présenter les demandes de subvention auprès des services de l'Etat avant la mi-novembre (40 274 € à percevoir au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local pour l'année 2016).

2. RENOVATION DES LOCAUX DE L'ECOLE MATERNELLE ET CREATION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE : établissement d'un plan topographique et d'un relevé architectural des bâtiments

Le Maire expose qu'après une première rencontre en Mairie le 5 octobre dernier avec Mme Gaëlle HILBERT chargée de l'étude de faisabilité du projet de réhabilitation des locaux de l'école maternelle et de création d'un accueil périscolaire, il convient de faire réaliser des plans détaillés :

- ❖ un relevé topographique complémentaire du terrain d'assiette du bâtiment école maternelle/salle des fêtes pour 876 € TTC auprès du géomètre CARBIENER de Strasbourg, portant notamment sur la partie supportant l'extension de la salle des fêtes réalisée en 2004 ;
- ❖ un relevé architectural des lieux comportant le plan des niveaux et l'établissement d'un dossier photographique complet intérieur, extérieur des bâtiments, à effectuer après comparaison des devis obtenus par le bureau d'architecture Pierre KOCH de Flaxlanden pour 3 780 € TTC.

L'objectif recherché est de pouvoir présenter des plans d'avant-projet avant la fin de l'année civile aux services de la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland qui assurera la maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble de l'opération projetée.

3. PREVENTION DES COULEES DE BOUE : CONVENTION D'INDEMNISATION ENTRE LA COMMUNE ET LES AGRICULTEURS POUR L'ENHERBEMENT DE PARCELLES RUE D'OFFENHEIM ET RUE DE LAMPERTHEIM

Ce point est présenté par M. Gérard DURINGER, Adjoint au Maire, suite à la décision du Maire de ne prendre part, ni au débat, ni au vote sur cette affaire au motif qu'elle est susceptible de lui procurer un avantage financier. Pour mémoire, la commune souhaite consolider le dispositif des bandes enherbées pour parer aux coulées de boue (cf PV du 15 septembre dernier) en concluant des conventions triennales avec quatre exploitants agricoles en échange d'une juste compensation financière conformément à ce qui suit.

Agriculteur exploitant	réf. cadastrales des terrains enherbés	surfaces enherbées	Localisation des terrains enherbés	Dédommagement proposé	à payer
M. Ernest BENTZ	S9 parcelles 15 et 16	3,2 ares	en bordure de la RD 64 rue de Lampertheim	montant forfaitaire	50,00 €
M. Roland UNGERER	S9 parcelles 11 à 14	2,5 ares	en bordure de la RD 64 rue de Lampertheim	montant forfaitaire	50,00 €
M. Frédéric GULL	S9 parcelles 17 et 18	4,7 ares	en bordure de la RD 64 rue de Lampertheim	montant forfaitaire	50,00 €
M. Frédéric GULL	S15 parcelles 29 30 31	25 ares	en bordure de la RD 64 rue d'Offenheim	10 €/are + forfait d'entretien de 100 €	350,00 €
M. André JACOB	S15 parcelles 316 et 317	30 ares	en bordure de la RD 64 rue d'Offenheim	10 €/are + forfait d'entretien de 100 €	400,00 €
				total	900,00 €

Pour mémoire :

SCEA CHARNAD	S3 n° 157 à 163 et 154	54 ares	au Sud du terrain de football	10 €/are + forfait d'entretien de 100 €	640,00 €
EARL MEHN	S13 n° 25 à 32 et 188	15 ares	en bordure de la rue du Noyer	10 €/are + forfait d'entretien de 100 €	250,00 €
				total	890,00 €

total général 1 790,00 €

Il est rappelé que ce type de convention triennale a déjà été mis en place par délibération du 20 mars 2015 pour la SCEA CHARNAD et l'EARL MEHN. La délibération correspondante est adoptée à l'unanimité par 12 voix.

Le Maire revient ensuite la problématique spécifique des coulées de boue affectant les terrains des 18 et 20 rue du Heuberg et informe l'assemblée qu'un carré de terre sera enherbé à l'arrière de ces propriétés au printemps 2018 en contrepartie d'un dédommagement au profit de l'exploitant agricole, par convention à conclure en 2018.

4. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) ET COULEES DE BOUES : TRANSFERT DES COMPETENCES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KOCHERSBERG ACKERLAND

Le Maire expose que la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe du 7 août 2015, oblige les communautés de communes à exercer de nouvelles compétences obligatoires, la lutte contre les coulées de boues et la GEMAPI qui consiste en des actions d'entretien et d'aménagement des cours d'eau intercommunaux (le Leisbach à Pfulgiesheim), de lutte contre les inondations, de protection et de restauration des sites, écosystèmes aquatiques et des zones humides et boisées riveraines. De ce fait, et en accord avec les communes membres, l'EPCI a décidé de se doter de ces compétences par anticipation au 21 septembre 2017. Par conséquent l'ensemble des conseils municipaux sont amenés à délibérer pour approuver les modifications des statuts communautaires et le transfert des biens à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2018. La délibération est approuvée par 11 voix pour et 2 abstentions. Le Maire expose qu'il appartiendra aux assemblées délibératives communales de prendre, lors de la prochaine séance en novembre, une nouvelle délibération autorisant l'intercommunalité à transférer ces compétences au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin qui est plus en capacité d'assumer les investissements lourds (bassins de rétention des eaux pluviales...) qui en découlent.

5. CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS POUR L'OCCUPATION DES SALLES COMMUNALES

Suite à l'établissement du calendrier d'occupation de la salle des fêtes pour 2018, le gestionnaire a proposé de formaliser par convention les droits et obligations respectives de la commune et des associations locales qui utilisent la salle des fêtes ou les autres salles communales. Il est rappelé que ces locaux sont prêtés gratuitement pour permettre aux administrés de bénéficier d'espaces de proximité pour se rencontrer, échanger, pratiquer les disciplines de leur choix dans le cadre d'activités de loisirs. Le conseil décide à l'unanimité d'adopter une délibération de principe pour conclure des conventions de 3 ans avec effet au 1^{er} janvier 2018 avec les associations utilisatrices des locaux communaux. Il sera précisé dans les clauses au profit de la commune, le droit de récupérer, en cas d'imprévu ou de besoin, les locaux sans contrepartie ni dédommagement pour l'association.

6. REPAS DE NOEL

Des suggestions de menu pour le repas de Noël 2017 des aînés ont été demandées au boucher-charcutier-traiteur LITTNER-MASSE de Gougenheim qui assure un service de vente ambulante dans la commune de façon régulière tous les mardis après-midi de 16 h à 19 h depuis le mois de septembre de cette année. Le Maire présente les suggestions de repas à l'assemblée et propose de retenir la formule du plat unique suivie par une assiette de fromages et un dessert. Aucun choix n'est arrêté pour l'instant.

7. ILLUMINATIONS DE NOEL

M. Gérard DURINGER, Adjoint au Maire, propose de réunir la commission « illuminations de Noël » le mercredi 18 octobre 2017 à 19 heures en Mairie pour réfléchir à la mise en valeur de toutes les entrées de village au moment des fêtes de fin d'année, et notamment dans la rue Principale où les nouveaux ensembles d'éclairage public sont équipées de prises spéciales pour décors de Noël.

8. BIC DE DECEMBRE

La date de la prochaine réunion de la commission « information » chargée de l'élaboration du bulletin d'information communal est fixée le lundi 30 octobre 2017 à 19 heures en Mairie.

9. DIVERS

Au point divers, le Maire fait part d'un certain nombre d'informations récentes :

- ❖ la démission à compter du 6 novembre 2017, après les congés de la Toussaint, de l'agent engagé en tant qu'ATSEM non titulaire à l'école maternelle depuis le 1^{er} septembre 2017 dans le cadre d'un CDD d'un an ;

NB : Les candidates non retenues ayant postulé pour le poste redevenu vacant suite au départ de l'agent seront recontactées en priorité.

- ❖ la participation de la commune à la collecte nationale au profit de la banque alimentaire du Bas-Rhin et l'ouverture de la Mairie le samedi matin 25 novembre 2017 de 10 h à 12 h en vue de la réception et de l'acheminement des dons au centre de regroupement de Truchtersheim ;

- ❖ la réalisation des travaux de raccordement électrique en aérien de la future maison à construire au 8 rue de Truchtersheim via un potelet électrique fixé directement sur la toiture plate ; ce qui permet d'éviter le recours à un poteau en bois relais à poser en limite Est de la parcelle, comme prévu initialement (cf PV du 15 septembre) ;
- ❖ le raccordement électrique de l'exploitation agricole de M. Claude ROTH au lieudit « Am Galgen » située au Nord du ban communal par une ligne à haute tension posée en souterrain, le long de la RD 31, à partir de l'armoire électrique du city-stade ;
- ❖ la vente de la maison d'habitation du 4a rue de Truchtersheim suite à la déclaration d'intention d'aliéner reçue en Mairie le 10 octobre 2017 et pour laquelle il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain ;
- ❖ l'organisation d'une réunion de travail avec l'ensemble des conseillers municipaux le vendredi 10 novembre 2017 à 19 heures pour discuter des orientations d'aménagement et d'urbanisme du PADD du futur Plan local d'Urbanisme intercommunal ;
- ❖ le rappel de la tenue du prochain conseil municipal le vendredi 17 novembre 2017.

TOUR DE TABLE

M. Claude AFFOLTER fait remarquer le mauvais état d'entretien des haies privatives dépassant des clôtures et propose de rappeler les obligations d'élagage incombant aux riverains par l'intermédiaire d'un article dans le prochain BIC. Si nécessaire un courrier individuel sera fait par la suite à toutes les personnes concernées. Un article sur les obligations respectives de la commune et des propriétaires de tombes au cimetière communal sera également publié.

M. Bertrand MEYER souligne qu'on lui a adressé une réclamation au sujet de l'état du cimetière. Il lui est répondu que les agents sivomaux nettoient présentement les espaces verts et publics en prévision des fêtes de la Toussaint. Il signale également divers véhicules « ventouses » notamment rue des Vignes et rue d'Offenheim pour lesquels il faudrait faire un signalement à la gendarmerie de Truchtersheim.

M. Sébastien DURST demande à ce que les agents du SIVOM profitent du temps sec pour évacuer les feuilles mortes qui s'accumulent au city-stade, et rabattre les feuilles mortes jonchant le trottoir de la RD 31 vers les talus.

Mme Corinne ZEISSLOFF rappelle qu'un projet de piste cyclable vers Lampertheim est programmé de longue date et n'a connu aucune avancée notable. Le Maire l'informe que ce dossier doit être monté en partenariat et lancé conjointement avec la municipalité de Lampertheim qui devra prolonger sur son ban communal l'amorce de piste à réaliser au départ du cimetière de Pfulgriesheim, côté Sud en direction de Lampertheim. Elle remarque par ailleurs que la rue du Milieu est particulièrement sale. Cette situation semble due au chantier de construction dans la rue ; le nécessaire sera fait dès que possible. En outre, elle signale de petits travaux de scellement de pavés à faire dans la rue de la Poste ; ces travaux font partie du programme des réfections de voirie à réaliser par COLAS dans la commune.

La séance est levée à 22 h 30.